

**QUINQUINA ROUGE
POUR PRÉPARATIONS HOMÉOPATHIQUES**

**CHINA RUBRA
POUR PRÉPARATIONS HOMÉOPATHIQUES**

Cinchona cortex ad praeparationes homoeopathicas

Autres titres latins utilisés en homéopathie : **China**
Cinchona succirubra
Quinquina

DÉFINITION

La drogue végétale satisfait aux exigences de la monographie *Quinquina (0174)*.

SOUUCHE

DÉFINITION

Teinture mère de quinquina rouge préparée à la teneur en éthanol de 65 pour cent V/V, à partir de l'écorce séchée de *Cinchona pubescens* Vahl (*Cinchona succirubra* Pavon) ou de ses variétés ou de ses hybrides, selon la technique générale de préparation des teintures mères (voir la monographie *Préparations homéopathiques (1038)* et la Précision complémentaire de l'Autorité française de Pharmacopée).

Teneur ajustée : au minimum 0,30 pour cent *m/m* ; au maximum 0,65 pour cent *m/m* d'alcaloïdes totaux exprimés en quinine (C₂₀H₂₄N₂O₂ ; M_r 324,4).

CARACTÈRES

Aspect : liquide brun-rouge.

IDENTIFICATION

Chromatographie sur couche mince (2.2.27).

Solution à examiner. Ajoutez à 10 mL de teinture mère quelques gouttes d'*ammoniaque concentrée R* et extrayez avec 2 fois 10 mL de *chlorure de méthylène R*. Réunissez les phases organiques et évaporez-les à siccité au bain-marie. Dissolvez le résidu dans 10 mL d'*éthanol à 96 pour cent R*.

Solution témoin. Dissolvez 0,5 mg de *quinidine R*, 10 mg de *cinchonine R*, 10 mg de *cinchonidine R* et 17,5 mg de *quinine R* dans 25 mL d'*éthanol à 96 pour cent R*.

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.

Plaque : plaque au gel de silice pour CCM R.

Phase mobile : diéthylamine R, chlorure de méthylène R (10:90 V/V).

Dépôt : 10 µL, en bandes.

Développement : sur un parcours de 15 cm.

Séchage : à 100-105 °C pendant 10 min. Laissez refroidir.

Détection A : pulvérisez de l'acide formique anhydre R. Examinez en lumière ultraviolette à 365 nm.

Résultats A : voir ci-dessous la séquence des bandes fluorescentes présentes dans les chromatogrammes obtenus avec la solution témoin et la solution à examiner. Par ailleurs, d'autres bandes fluorescentes peuvent être présentes dans le chromatogramme obtenu avec la solution à examiner.

Haut de la plaque	
Quinidine : une bande bleue intense	Une bande bleue intense (quinidine)
Quinine : une bande bleue intense	Une bande bleue intense (quinine)
Solution témoin	Solution à examiner

Détection B : pulvérisez le réactif à l'iodoplatinate R. Examinez en lumière du jour.

Résultats B : voir ci-dessous la séquence des bandes présentes dans les chromatogrammes obtenus avec la solution témoin et la solution à examiner.

Haut de la plaque	
Cinchonine : une bande violette virant au gris-violet	Une bande violette virant au gris-violet (cinchonine)
Quinidine : une bande violette virant au gris-violet	Une bande violette virant au gris-violet (quinidine) (peut être absente)
Cinchonidine : une bande bleu foncé intense	Une bande bleu foncé intense (cinchonidine)
Quinine : une bande violette virant au gris-violet	Une bande violette virant au gris-violet (quinine)
Solution témoin	Solution à examiner

ESSAI

Éthanol (2.9.10) : 60 pour cent V/V à 70 pour cent V/V.

Résidu sec (2.8.16) : au minimum 1,5 pour cent m/m.

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.

DOSAGE

Évaporez l'éthanol de 10,0 g de teinture mère au bain-marie. Alcalinisez le résidu aqueux par l'*ammoniaque diluée R1*. Extrayez par des fractions de 15 mL de *chlorure de méthylène R* jusqu'à extraction complète des alcaloïdes. Réunissez les phases organiques et séchez-les sur du *sulfate de sodium anhydre R*. Filtrez. Lavez le filtre avec 15 mL de *chlorure de méthylène R*. Réunissez le filtrat et la solution de lavage et évaporez au bain marie. Reprenez le résidu sec par 10 mL d'*acide acétique glacial R* et titrez par l'*acide perchlorique 0,1 M* en présence de *solution de violet cristallisé R*.

1 mL d'*acide perchlorique 0,1 M* correspond à 16,2 mg de quinine.

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.